

Position de la FAGERH sur le rapport de la Cour des Comptes Consacré à la politique en faveur de l'inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap

Dans le cadre de sa mission constitutionnelle d'évaluation des politiques publiques, la Cour des comptes a publié en janvier 2026 un rapport consacré à la politique en faveur de l'inclusion dans l'emploi des personnes en situation de handicap.

Ce rapport s'est attaché à répondre à trois questions structurantes :

- comment les transformations récentes de cette politique ont permis une meilleure prise en compte des enjeux d'inclusion et d'emploi ?
- quelle est la contribution respective des différents dispositifs et comment en mesurer les coûts et les moyens ?
- dans quelle mesure ces actions améliorent effectivement l'insertion professionnelle des personnes concernées ?

La Fagerh, en tant que fédération représentant les organismes spécialisés dans la réadaptation professionnelle, souhaite apporter son point de vue sur ce rapport, partager ses analyses et contribuer à la réflexion sur l'amélioration des politiques publiques dans ce domaine.

1. Un diagnostic partagé, mais une contribution encore insuffisamment reconnue

La Fagerh partage les constats posés par la Cour des comptes :

- une multiplicité d'acteurs et de dispositifs,
- un éclatement des responsabilités et des financements,
- un manque de lisibilité pour les personnes en situation de handicap comme pour les employeurs,
- et une difficulté persistante à évaluer l'impact réel des moyens mobilisés, malgré des volumes financiers conséquents.

Si la réadaptation professionnelle est bien mentionnée dans le rapport, sa **plus-value spécifique n'y est pas suffisamment identifiée**. Ses effets positifs sur les parcours des personnes – en particulier les plus éloignées de l'emploi – ainsi que sa **fonction d'appui ressources** auprès des acteurs du réseau pour l'emploi, des organismes de formation et des employeurs, ne sont que partiellement mis en lumière.

Dans ce cadre, la réadaptation professionnelle constitue un angle mort de l'évaluation des politiques publiques, alors même qu'elle s'adresse prioritairement aux personnes les plus éloignées de l'emploi et aux situations de rupture, de reconversion ou de désinsertion professionnelle.

Le véritable enjeu ne se limite pas à la lisibilité des dispositifs, mais à la structuration cohérente des parcours des personnes les plus fragiles afin de sécuriser leur accès à l'emploi.

2. La réadaptation professionnelle : un point d'appui structurant, et non un dispositif de plus

Contrairement à une lecture qui pourrait assimiler les UEROS¹, les ESPO² et les ESRP³ à des acteurs supplémentaires dans un paysage déjà complexe, la Fagerh affirme que la réadaptation professionnelle est un **point d'appui structurant** pour l'ensemble de l'écosystème emploi-formation.

Elle intervient à des moments clés des parcours grâce aux actions qu'elle mène : évaluation multi-dimensionnelle de la situation de la personne, élaboration du projet, reconversion, sécurisation de l'accès à l'emploi.

Les UEROS, les ESPO et les ESRP interviennent en complémentarité du droit commun sur la prise en compte des contraintes de santé et l'accessibilité pédagogique dans le cadre d'un accompagnement global et coordonné. Cela intervient également là où le droit commun atteint ses limites.

La réadaptation professionnelle ne revendique pas un statut d'exception, mais une fonction d'expertise au service du droit commun et des acteurs territoriaux.

Les résultats observés le confirment :

- **74% obtiennent leurs diplômes**
- **63 % de taux d'emploi à l'issue des ESRP,**

Ces résultats plaident pour une lecture en termes d'impact social et non de simple juxtaposition de dispositifs.

Ces résultats doivent être appréciés au regard du profil des publics accompagnés, majoritairement confrontés à des problématiques de santé complexes et durablement éloignés de l'emploi.

3. Articuler plutôt qu'empiler : une action fédérale au service des territoires

Face à l'émiettement constaté, la Fagerh s'attache à **articuler les actions et à agir en coopération**, entre ses adhérents et avec les acteurs territoriaux.

Elle joue un rôle de **pont entre le milieu ordinaire et le secteur spécialisé**, en lien avec France Travail, les Cap Emplois, les missions locales et les ESAT, les établissements et services médico-sociaux.

Son rôle fédéral est celui d'un **facilitateur de la fluidité des parcours** en coordonnant efficacement les acteurs et dispositifs, au bénéfice direct des personnes accompagnées et des employeurs.

Cette logique répond à la fois aux enjeux d'accès à l'emploi et de **prévention de la désinsertion professionnelle**, tout en renforçant ou consolidant la fonction ressources de ses adhérents.

¹ Unité d'Evaluation, de Réentraînement et d'Orientation Sociale et professionnelle

² Etablissement et services de Pré Orientation

³ Etablissement et Service de Réadaptation Professionnelle

4. Mesurer l'impact pour mieux piloter l'action publique

La Fagerh partage le constat selon lequel des moyens financiers importants sont mobilisés sans que leur impact global soit suffisamment évalué. C'est pourquoi elle va engager un travail structurant sur la **mesure de l'impact social** de la réadaptation professionnelle.

Cette démarche devra objectiver non seulement les taux de sortie vers l'emploi, mais également la durabilité de l'insertion des personnes, la qualité des trajectoires et les effets en matière de prévention des ruptures.

Elle a d'ores et déjà renforcé des **conventionnements avec le réseau pour l'emploi, le FIPHFP**, et prochainement avec l'AFPA, afin de mieux objectiver les parcours, les résultats et les effets des accompagnements.

Ces travaux s'inscrivent dans un contexte de **nouvelles modalités d'intervention mises en œuvre de manière accélérée depuis 2020**, notamment en matière de prévention des ruptures et de sécurisation des transitions professionnelles.

5. Mieux mesurer l'impact, mieux reconnaître la contribution

La Fagerh appelle à une meilleure prise en compte de la réadaptation professionnelle dans les travaux d'évaluation des politiques publiques, tant sur le plan de la cohérence que de l'efficacité.

Face à un système encore trop fragmenté et insuffisamment lisible, la Fagerh défend une approche fondée sur :

- l'articulation plutôt que l'empilement des dispositifs,
- l'évaluation des besoins réels et des impacts produits,
- la complémentarité entre droit commun et réponses spécialisées,
- et la reconnaissance de la réadaptation professionnelle comme un **pilier stratégique** de l'emploi des personnes en situation de handicap.